

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo Question écrite n° 2390

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les témoignages d'enfants rwandais recueillis par l'UNICEF suite aux massacres commis dans l'ex-Zaïre. En novembre 1996, 21 183 enfants ont été rapatriés au Rwanda dont 1404 âgés de moins de cinq ans. Ces enfants réfugiés sont sans famille. Les témoignages recuillis par l'UNICEF font état de massacres dramatiques où de nombreux enfants ont été mutilés et sauvagement exécutés par les combattants zaïrois. La plupart des enfants réfugiés rwandais craignent de rentrer dans leur pays d'origine car ils n'ont plus de famille et leur sécurité personnelle est gravement menacée. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour participer à la protection des enfants réfugiés rwandais.

Texte de la réponse

La dispersion en novembre 1996 des camps de réfugiés rwandais dans l'est de l'ex-Zaïre et en Tanzanie a provoqué le retour d'environ un million de personnes au Rwanda. Cette dispersion pose une nouvelle fois le grave problème des enfants séparés de leurs parents et des traumatismes subis du fait des combats. La tragédie de 1994 avait déjà conduit la communauté internationale à se mobiliser en faveur de ces enfants. Le dispositif alors mis en place au Rwanda a permis cette fois-ci de réagir dans l'urgence à leurs besoins. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à poursuivre les recherches dans l'intérêt des familles pour ceux d'entre eux qui ont été séparés de leurs parents à cause des événements. En 1995, à l'initiative de l'UNICEF, la communauté internationale, en accord avec les autorités rwandaises, a financé un Centre national du traumatisme (CNT) à Kigali. Ce centre a entrepris un vaste programme de réadaptation à des conditions de vie normales et coordonne l'ensemble des actions menées dans le pays. Outre les soins qu'il dispense en matière de soins des troubles psychologiques et psychiques, le CNT assure la formation de conseillers en traumatisme et effectue des recherches étroitement liées aux préoccupations de l'action. Un projet français d'appui au CNT est en cours d'examen. A cet effet, une mission conduite par le directeur du CNT est venue en France en avril 1997 ; deux experts français se sont rendus à Kigali en août afin de préciser les domaines de coopération possibles, notamment en matière de formation. Tant la qualité remarquable du travail clinique effectué par le CNT que la compétence et la qualité humaine des conseillers rwandais en traumatismes permettent d'espérer que, les premiers jalons d'une coopération étant posés, des projets seront rapidement concrétisés. Des financements sont d'ores et déjà prévus à cet effet. L'urgence d'une réforme de la législation destinée à intégrer les conventions internationales dans l'ordre juridique interne rwandais nous a conduits à mettre également un juriste français à la disposition du ministère rwandais de la famille et des affaires sociales. Ce projet de réforme, qui traite particulièrement du cas des enfants, est examiné actuellement par les autorités rwandaises.

Données clés

Auteur : M. Michel Meylan

Circonscription: Haute-Savoie (3e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2390 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2681 **Réponse publiée le :** 10 novembre 1997, page 3932